



Conseil d'administration

BUDGET RECTIFICATIF N°1/2012

CT/CA-033/2012/01FR

CONTENU

- I. INTRODUCTION
- II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF
- III. ÉTAT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2012
- IV. ÉTAT DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2012
- ANNEXE 1 - TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 22 SEPTEMBRE 2012

I. INTRODUCTION

Comme chaque année au mois de juin, le Centre de traduction a demandé à ses clients de mettre à jour leurs prévisions relatives aux volumes de traductions qu'ils entendent adresser au Centre. Sur la base de ces informations, et conformément à l'article 28 de son règlement financier du 25 mars 2009, le Centre a établi le budget rectificatif 1/2012 ci-après, qui intègre les modifications suivantes:

- une diminution de 3,8% (-1,6 million d'euros) des recettes prévues pour le Centre, imputable à une baisse des volumes, a été inscrite au budget;
- l'excédent accumulé des exercices précédents, d'un montant de 2 973 349 EUR, a été intégré au budget;
- une partie du fonds de réserve destiné aux investissements exceptionnels, à hauteur de 56 400 EUR, a été introduite dans le budget;
- les virements effectués en cours d'exercice ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée;
- tous les postes de dépense ont fait l'objet d'un nouvel examen afin d'équilibrer le budget et d'affecter les ressources de manière optimale. Les modifications ont été introduites dans le budget.

ÉTAT DES RECETTES

Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes:

- a) Mise à jour des prévisions des clients, à partir de leurs toutes dernières estimations des besoins en traduction. En résumé, il en ressort une diminution de 1 804 900 EUR au titre 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes») et une augmentation de 198 500 EUR au titre 3 («Coopération interinstitutionnelle»).

Parmi les clients du Centre, 25 ont fait état d'une baisse des besoins en services de traduction, et huit ont signalé une hausse de ces besoins. On notera que l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur), principal client du Centre, a confirmé ses prévisions initiales pour cet exercice. S'agissant des clients qui n'ont pas confirmé leurs prévisions, tout montant déjà facturé au titre de commandes de travaux de traduction datant de 2012 a été inclus dans le budget en cas de dépassement de la prévision initiale.

- b) Réduction des intérêts bancaires de 45 000 EUR par rapport au montant prévu dans le budget initial (titre 4). Cela résulte d'une diminution des taux d'intérêt des comptes détenus par le Centre.
- c) Conformément à l'article 16 du règlement financier, la somme correspondant à l'excédent budgétaire accumulé des exercices précédents, qui s'élève à 2 973 349 EUR, a été inscrite en tant que recette pour 2012.
- d) Un montant de 56 400 EUR a été introduit en tant que poste 5010 («Virement du fonds de réserve pour investissements exceptionnels») aux fins du programme e-CdT.

- e) Dans le budget 2012 initial, en vue d'éviter une augmentation des prix, le Centre a inclus un montant de 598 500 EUR de la réserve de stabilité des prix afin d'équilibrer le budget. Dans le budget rectificatif, grâce à l'introduction de l'excédent accumulé des exercices précédents, ce montant n'est plus nécessaire pour équilibrer le budget. Il peut dès lors être réaffecté à la réserve de stabilité des prix.
- f) Création d'une nouvelle ligne budgétaire (poste 1051) à la suite d'accords conclus avec un nouveau client, à savoir l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT). L'Agence IT a déjà passé une commande de traductions au Centre. Les recettes provenant de ces commandes sont inscrites au poste 3000 («Commission européenne»), l'Agence n'ayant pas acquis son autonomie financière à l'heure de l'établissement de ce budget. En 2012, le Centre a également conclu un accord avec le Comité économique et social européen (CESE), déjà inscrit au budget en tant que poste 3007.

1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.
------	--	------

ÉTAT DES DÉPENSES

Le Centre de traduction a procédé à un nouvel examen des postes de dépense du budget 2012, pour les motifs exposés en introduction, et l'état des dépenses a fait l'objet des modifications suivantes:

- a) Une réduction des crédits alloués pour les dépenses au titre 1 («Personnel»), d'un montant de 678 000 EUR.
- i) Cette réduction est due essentiellement au départ de membres du personnel, dont bon nombre ont été ou seront remplacés par du personnel intérimaire, ce qui explique l'augmentation de 173 100 EUR pour le personnel intérimaire (poste 1175). Ce montant a déjà été viré du poste 1100 («Traitements de base»). Les crédits actuels alloués aux traitements de base et allocations familiales (postes 1100 et 1101), après une diminution de 750 000 EUR au budget rectificatif, couvrent le nombre de membres du personnel en activité à la fin du mois de juin 2012 (199). Ils permettent également le recrutement prévu en vue du remplacement des agents qui quittent le Centre. Par ailleurs, ils comprennent les crédits au titre de l'augmentation des rémunérations en litige pour 2011 (380 000 EUR).
 - ii) Les crédits du poste 1420 («Autres dépenses») ont été augmentés de 70 000 EUR en raison d'une révision des prévisions de l'OIL de la Commission. L'augmentation concerne l'application d'une convention collective aux agents de droit national employés par la Commission au Centre de la petite enfance (CPE).
 - iii) Deux postes ont vu leurs crédits légèrement augmenter: poste 1140 («Allocations à la naissance et en cas de décès») (+ 1 575 EUR) et poste 1400 («Restaurants et cantines») (+2 000 EUR).

- b) Une réduction des crédits alloués pour les dépenses au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement») à hauteur de 74 400 EUR. Quelques ajustements ont été appliqués aux postes de ce titre, au moyen de virements ou dans le budget rectificatif. Il s'agit essentiellement des ajustements suivants:
- i) Une réduction de 155 500 EUR au poste 2000 («Location d'immeubles et frais accessoires»), qui fait suite à un nouveau calcul des besoins. Une partie de ce montant a été virée sur d'autres postes relatifs aux immeubles, tels que le poste 2020 («Eau, gaz, électricité et chauffage»). Cet ajustement reflète les difficultés à estimer avec précision le coût de telles dépenses plusieurs mois avant l'exercice budgétaire.
 - ii) Une augmentation de 14 900 EUR au poste 2392 («Services d'assistance administrative de la Commission»). Cette augmentation correspond aux dépenses liées à Sysper2 et au traitement des missions du Centre (MIPS) par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO).
 - iii) Une augmentation de 25 000 EUR au poste 2650 («Travaux d'interprétariat») qui couvre les services d'interprétariat lors des réunions du conseil d'administration. Une augmentation est nécessaire et s'explique par le fait que lors de la 38^e réunion du conseil d'administration, les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes ont dépassé les prévisions initiales en raison des indemnités de déplacement dont l'estimation anticipée est impossible.
- c) Une augmentation des crédits affectés aux dépenses du titre 3 («Dépenses opérationnelles») pour un montant de 396 175 EUR. Bien que les estimations des clients aient été inférieures, l'augmentation au poste 3000 («Prestations de traduction externe») concerne des dépenses de traductions commandées par les clients en 2011, mais transmises à des traducteurs externes en 2012, et pour lesquelles aucune ressource n'avait été prévue dans le budget initial. Le montant supplémentaire requis se chiffre à 680 000 EUR. Il est en partie compensé par la révision à la baisse des prévisions des clients.
- d) Une augmentation des allocations au titre 10 («Provisions») à hauteur de 1 139 074 EUR. Ce montant correspond à l'excédent budgétaire estimé pour 2012, et il est injecté afin de renforcer davantage le poste 10003 («Réserve pour la stabilité des prix»).

TABLEAU DES EFFECTIFS

À la fin du mois de juin 2012, le Centre comptait 199 membres du personnel en activité; le tableau des effectifs prévoit 215 postes au total. Le tableau contenu dans ce budget rectificatif a été révisé étant donné qu'un certain nombre de postes ont été réaffectés à des grades inférieurs. Le Centre recrute actuellement de nouveaux agents afin de pourvoir les postes rendus vacants par des départs, tout en respectant le seuil de 206 postes, approuvé par le conseil d'administration du Centre du 22 mars 2012 sur la base de l'avant-projet de budget pour 2013.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre Chapitre	Intitulé	Nouveau montant 2012	Budget rectificatif 1/2012	Budget 2012
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	38 120 100	-1 804 900	39 925 000
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.		p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 456 600	198 500	2 258 100
4	AUTRES RECETTES	453 000	-42 000	495 000
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS DES FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 804 549	2 431 249	1 373 300
6	REMBOURSEMENTS	p.m.		p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	44 834 249	782 849	44 051 400
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 992 100	-678 000	25 670 100
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 495 600	-74 400	5 570 000
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	13 207 475	396 175	12 811 300
10	PROVISIONS	1 139 074	1 139 074	p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	44 834 249	782 849	44 051 400

III. ÉTAT DES RECETTES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
1 0 0	Versements des agences, offices, institutions et organes				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	349 200	49 200	300 000	
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	250 200	0	250 200	
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	718 700	0	718 700	
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 772 900	-284 100	3 057 000	
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	683 900	-54 000	737 900	
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	5 258 700	0	5 258 700	
1 0 0 6	OHMI Marques	15 770 800	0	15 770 800	
	Application de l'échelle de prix "marques" par volume	p.m.	0	p.m.	
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	0	120 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	475 000	-541 400	1 016 400	
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	483 700	-116 300	600 000	
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	26 883 100	-946 600	27 829 700	
1 0 1					
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	65 600	-55 700	121 300	
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	866 700	-190 600	1 057 300	
1 0 1 3	Agence européenne pour la reconstruction (AER)	p.m.	0	p.m.	
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	446 000	93 600	352 400	
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	2 500	-2 500	5 000	
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	200 000	0	200 000	
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	1 568 600	63 100	1 505 500	
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	550 000	-200 000	750 000	
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 699 400	-292 100	3 991 500	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 2					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	31 500	11 500	20 000	
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	200 000	10 800	189 200	
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	398 900	0	398 900	
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	629 800	-70 200	700 000	
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	17 000	-23 700	40 700	
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	0	110 000	
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	62 800	-48 300	111 100	
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	24 600	0	24 600	
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	0	5 000	
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (AEPC)	4 081 100	-324 300	4 405 400	Inclut les recettes liées à l'hébergement de la base de données ECHA-term au Centre de traduction
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	5 560 700	-444 200	6 004 900	
1 0 3					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 3 0	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	157 000	0	157 000	
1 0 3 1	Fusion for energy (F4E)	25 000	-25 000	50 000	
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1 0 3 3	Réseau transeuropéen de transport Agence exécutive (TEN-T EA)	26 100	-900	27 000	
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	59 900	-60 400	120 300	
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	43 700	-19 800	63 500	
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (AER)	8 000	-17 200	25 200	
1 0 3 7	Entreprise commune Clean Sky	8 000	0	8 000	
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	197 300	-18 200	215 500	
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	24 100	0	24 100	
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	549 100	-141 500	690 600	
1 0 4					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	807 000	-173 000	980 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	4 700	0	4 700	
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	5 000	5 000	p.m.	
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	6 700	4 200	2 500	
1 0 4 4	Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique Entreprise commune (EC ENIAC)	p.m.	0	p.m.	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	70 000	70 000	p.m.	
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	32 200	27 800	4 400	
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	442 200	225 500	216 700	
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	50 000	-150 000	200 000	
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	7 000	7 000	p.m.	
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	1 424 800	16 500	1 408 300	
1 0 5					
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	3 000	3 000	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.	0		Les activités de l'Agence IT sont prévues et inscrites au poste 3000 (Commission européenne) jusqu'à ce qu'elle acquière son autonomie financière.
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	3 000	3 000	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	38 120 100	-1 804 900	39 925 000	
	Total du titre 1	38 120 100	-1 804 900	39 925 000	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	Subvention de la Commission				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	0	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	0	p.m.	
	Total du titre 2	p.m.	0	p.m.	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
3 0 0	Activités de coopération interinstitutionnelle				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi	953 300	33 300	920 000	DG Emploi 920 000 EUR, DG Affaires intérieures (Agence IT) 33 300 EUR
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	739 300	0	739 300	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	23 800	-19 200	43 000	
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	30 000	-20 000	50 000	
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	0	p.m.	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	300 000	300 000	p.m.	
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 046 400	294 100	1 752 300	
3 0 1					
3 0 1 0	Banque centrale européenne	32 600	-62 900	95 500	
3 0 1 1	Médiateur européen	377 600	-32 700	410 300	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	410 200	-95 600	505 800	
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 456 600	198 500	2 258 100	
	Total du titre 3	2 456 600	198 500	2 258 100	
4	AUTRES RECETTES				
4 0	AUTRES RECETTES				
4 0 0	<i>Intérêts bancaires</i>				Cet article concerne les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	450 000	-45 000	495 000	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	450 000	-45 000	495 000	
4 0 1	<i>Remboursements divers</i>				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	3 000	3 000	p.m.	Recettes provenant de la vente d'ordinateurs de bureau, de PC portables et écrans déclassés (CDT/CEI/01/2012)
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	3 000	3 000	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	453 000	-42 000	495 000	
	Total du titre 4	453 000	-42 000	495 000	
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	2 973 349	2 973 349	p.m.	Excédent reporté des exercices précédents. Article 16 du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	2 973 349	2 973 349	p.m.	
5 0 1	Transferts de fonds de réserve des exercices précédents				
5 0 1 0	Transfert du fonds de réserve "investissements exceptionnels"	831 200	56 400	774 800	774 800 EUR provenant de la réserve créée en 2010 pour les investissements spécifiques. L'augmentation du budget rectificatif est liée au programme e-CdT.
5 0 1 5	Transfert du fonds de réserve "stabilité des prix"	p.m.	-598 500	598 500	Réserve créée dans le budget rectificatif 2011. Un montant de 598 500 EUR a été inscrit au budget initial 2012 et il est réaffecté à la réserve dans le budget rectificatif.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	831 200	-542 100	1 373 300	
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	3 804 549	2 431 249	1 373 300	
	Total du titre 5	3 804 549	2 431 249	1 373 300	
6	REMBOURSEMENTS				
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS				
6 0 0	Remboursements aux clients				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	0	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	0	p.m.	
	Total du titre 6	p.m.	0	p.m.	
	GRAND TOTAL	44 834 249	782 849	44 051 400	

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1	PERSONNEL				
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
110	Personnel en activité				
1 1 0 0	Traitements de base	14 284 425	-570 575	14 855 000	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. Les crédits comprennent les augmentations du traitement annuel de 1,7% pour 2011 et de 1% pour 2012. Cette diminution fait suite aux mouvements de personnel survenus au premier semestre 2012. Cette diminution concerne notamment des virements au poste 1175 pour un montant de 169 000 EUR et un virement au poste 1140 pour un montant de 1 575 EUR.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 499 300	-350 000	1 849 300	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. Cette diminution fait suite aux mouvements de personnel du premier semestre 2012, et au remboursement des allocations scolaires par les autorités luxembourgeoises.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 320 700	-4 100	2 324 800	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires. Cette diminution correspond à un virement au poste 1175.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	29 400	0	29 400	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale.
	<i>Total de l'article 110</i>	18 133 825	-924 675	19 058 500	
111	Agents auxiliaires et agents locaux				
1 1 1 0	Agents auxiliaires	p.m.	0	p.m.	Le Centre de traduction n'emploie pas d'agents auxiliaires.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 1 1 1	Interprètes auxiliaires	p.m.	0	p.m.	Le Centre de traduction n'emploie pas d'interprètes auxiliaires.
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	0	p.m.	Le Centre de traduction n'emploie pas d'agents locaux.
1 1 1 3	Stagiaires	13 300	0	13 300	Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités.
1 1 1 5	Personnel contractuel	729 700	0	729 700	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<i>Total de l'article 111</i>		743 000	0	743 000	
112	Perfectionnement professionnel du personnel				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	210 000	0	210 000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis.
<i>Total de l'article 112</i>		210 000	0	210 000	
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale				
1 1 3 0	Assurance maladie	505 100	0	505 100	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4% du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7% du traitement de base.
1 1 3 1	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	114 400	0	114 400	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77% du traitement de base). Un supplément de 2% est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854%) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	155 200	0	155 200	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1 1 3 4	Contribution au régime de pension communautaire	3 571 600	0	3 571 600	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2 % des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel s'élève à 11,6%.
	<i>Total de l'article 113</i>	4 346 300	0	4 346 300	
114	Allocations et indemnités diverses				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 575	1 575	1 000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100. Des crédits ont été virés à partir du poste 1100 au cours de l'exercice.
1 1 4 1	Frais de voyage pour le congé annuel	297 900	0	297 900	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
	<i>Total de l'article 114</i>	300 475	1 575	298 900	
115	Heures supplémentaires				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	0	p.m.	
117	Prestations d'appoint				
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	345 800	173 100	172 700	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Cette augmentation résulte des besoins en personnel intérimaire, suite au départ de membres du personnel. Calcul correspondant à l'équivalent de 5 postes AST2 pour 12 mois, 2 postes AST3 pour 12 mois et 1 poste AST3 pour 5 mois. Un montant de 169 000 EUR a été viré à partir du poste 1100 et 4 100 EUR ont été virés à partir du poste 1102.
	<i>Total de l'article 117</i>	345 800	173 100	172 700	
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	0	51 000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2012: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies.
1 1 8 1	Frais de voyage	8 300	0	8 300	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	65 000	0	65 000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 3	Frais de déménagement	40 400	20 000	20 400	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. L'augmentation résulte de déménagements supplémentaires d'agents contractuels et de personnel à la retraite.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	118 300	-20 000	138 300	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation). La diminution fait suite à un virement au poste 1183.
	<i>Total de l'article 118</i>	283 000	0	283 000	
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	500	0	500	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	0	500	
	TOTAL DU CHAPITRE 11	24 362 900	-750 000	25 112 900	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
130	Missions et déplacements				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	40 000	0	40 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	<i>Total de l'article 130</i>	40 000	0	40 000	
131	Missions et déplacements liés aux formations				
1310	Frais de mission liés aux formations	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
	<i>Total de l'article 131</i>	30 000	0	30 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 13	70 000	0	70 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL				
140	Infrastructure à caractère socio-médical				
1400	Restaurants et cantines	39 500	2 000	37 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Cette augmentation résulte d'un nouveau calcul basé sur les dépenses de janvier-mai.
	<i>Total de l'article 140</i>	39 500	2 000	37 500	
141	Service médical				
1410	Service médical	39 400	0	39 400	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	39 400	0	39 400	
142	Autres dépenses				
1420	Autres dépenses	320 400	70 000	250 400	Participation au comité des activités sociales. Cette augmentation résulte d'une révision des prévisions de l'OIL de la Commission concernant l'application d'une convention collective aux agents de droit national employés par la Commission au Centre de la petite enfance.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 4 2 1	Relations sociales	12 000	0	12 000	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	332 400	70 000	262 400	
	TOTAL DU CHAPITRE 14	411 300	72 000	339 300	
15	MOBILITÉ				
152	Mobilité				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1 5 2 1	Fonctionnaires du centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	0	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	0	p.m.	
16	SERVICES SOCIAUX				
160	Service social				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	0	p.m.	
162	Autres dépenses				
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	0	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
163	Centre de la petite enfance				
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	142 900	0	142 900	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2012 soumises par le Parlement européen.
	<i>Total de l'article 163</i>	142 900	0	142 900	
164	Aide complémentaire aux handicapés				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	2 000	0	2 000	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	2 000	0	2 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 16	144 900	0	144 900	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION				
170	Réception et représentation				
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
	<i>Total de l'article 170</i>	3 000	0	3 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 17	3 000	0	3 000	
19	PENSIONS				
190	Pensions				
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	0	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 19	p.m.	0	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
Total du titre 1		24 992 100	-678 000	25 670 100	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires				
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	1 335 000	-155 500	1 490 500	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction. 5 500 EUR ont été virés au poste 2233 afin de couvrir les dépenses au titre des Jobkaarts (transport public) non comprises dans le budget initial. La diminution supplémentaire de 150 000 EUR résulte d'un nouveau calcul des besoins pour tous les postes budgétaires relatifs aux bâtiments.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 335 000	-155 500	1 490 500	
201	Assurances				
2 0 1 0	Assurances	11 000	0	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 201</i>	11 000	0	11 000	
202	Eau, gaz, électricité et chauffage				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	62 000	10 000	52 000	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
	<i>Total de l'article 202</i>	62 000	10 000	52 000	
203	Nettoyage et entretien				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	168 000	-25 000	193 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
	<i>Total de l'article 203</i>	168 000	-25 000	193 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
204	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	360 305	340 305	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les bâtiments. Un montant de 340 305 EUR, viré à partir du poste 2080, concerne des dépenses liées à la nouvelle salle des serveurs.
	<i>Total de l'article 204</i>	360 305	340 305	20 000	
205	Sécurité et surveillance des immeubles				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	95 000	11 900	83 100	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
	<i>Total de l'article 205</i>	95 000	11 900	83 100	
206	Acquisition de biens immobiliers				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	0	p.m.	
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles				
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	17 995	-340 305	358 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers: trois semaines de services d'expertise, tarif conclu en vertu du contrat cadre, en faveur du projet de rénovation du NHE. Les dépenses liées à la nouvelle salle des serveurs seront inscrites au poste 2040 et les crédits, à hauteur de 340 305 EUR, sont virés sur ce poste.
	<i>Total de l'article 208</i>	17 995	-340 305	358 300	
209	Autres dépenses				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	0	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
TOTAL DU CHAPITRE 20		2 049 300	-158 600	2 207 900	
21	INFORMATIQUE				
210	Informatique				
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 338 000	-100 000	1 438 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les crédits sont virés au poste 2120 dans le budget rectificatif.
	<i>Total de l'article 210</i>	1 338 000	-100 000	1 438 000	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 309 400	156 400	1 153 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). L'augmentation est due aux dépenses liées au programme e-CdT, à hauteur de 56 400 EUR, et à l'implémentation d'ABAC, à hauteur de 100 000 EUR.
	<i>Total de l'article 212</i>	1 309 400	156 400	1 153 000	
TOTAL DU CHAPITRE 21		2 647 400	56 400	2 591 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
220	Installations techniques et matériel bureautique				
2 2 0 0	Premier équipement	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2 2 0 1	Remplacement	p.m.	0	p.m.	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2 2 0 2	Location	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2 2 0 4	Matériel bureautique	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs à la bureautique.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 220</i>	15 000	0	15 000	
221	Mobilier				
2 2 1 0	Premier équipement	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2 2 1 1	Remplacement	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier, suite à l'audit sur l'ergonomie.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
	<i>Total de l'article 221</i>	22 000	0	22 000	
223	Parc automobile				
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	25 600	0	25 600	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	9 500	5 500	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun. Cette augmentation résulte d'un virement du poste 2000 destiné à couvrir les dépenses au titre des cartes de transport public "Jobkaarts" non comprises dans le budget initial.
	<i>Total de l'article 223</i>	35 100	5 500	29 600	
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque				
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	9 000	0	9 000	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2 2 5 4	Reiure et entretien des livres	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reiure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
	<i>Total de l'article 225</i>	21 500	0	21 500	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
TOTAL DU CHAPITRE 22		93 600	5 500	88 100	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
	<i>Total de l'article 230</i>	20 000	0	20 000	
232	<i>Dépenses financières</i>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	0	4 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	0	4 500	
233	<i>Frais juridiques</i>				
2 3 3 0	Frais juridiques	10 000	5 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts. Cette augmentation résulte d'un besoin supplémentaire en matière de conseils sur des dossiers limités et spécialisés.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	5 000	5 000	
234	<i>Dommages et intérêts</i>				
2 3 4 0	Dommages et intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	0	p.m.	
235	<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>				
2 3 5 0	Assurances diverses	10 500	0	10 500	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	1 500	0	1 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
2 3 5 3	Déménagement des services	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.
2 3 5 9	Autres dépenses	3 900	-600	4 500	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
	<i>Total de l'article 235</i>	25 900	-600	26 500	
239	<i>Prestations entre institutions</i>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2 3 9 1	Travaux d'interprétariat	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions des Communautés.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission	145 000	14 900	130 100	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création du Centre. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction. L'augmentation est due à une assistance concernant Sysper2 et les MIPS (missions).
2 3 9 3	Publications	9 000	-18 000	27 000	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget du Centre de traduction et d'autres actions de communication et de promotion. La diminution concerne, pour un montant de 5 000 EUR, un virement au poste 2394.
2 3 9 4	Diffusion	5 000	5 000	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
	<i>Total de l'article 239</i>	159 000	1 900	157 100	
	TOTAL DU CHAPITRE 23	219 400	6 300	213 100	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
240	<i>Affranchissement</i>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	47 900	0	47 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	<i>Total de l'article 240</i>	47 900	0	47 900	
241	<i>Télécommunications</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	295 000	0	295 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications. Un montant de 31 000 EUR concerne la rénovation de la salle des serveurs.
	<i>Total de l'article 241</i>	295 000	0	295 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 24	342 900	0	342 900	
25	FRAIS DE RÉUNIONS				
250	Frais de réunions et de convocations				
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	5 000	0	5 000	
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions				
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante (par exemple organisés au bâtiment JMO, etc).
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	0	5 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 25	10 000	0	10 000	
26	GOUVERNANCE DU CENTRE				
260	Frais de réunions et de convocations				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	0	20 000	
261	Organisation des réunions du conseil d'administration				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	3 000	-9 000	12 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 261</i>	3 000	-9 000	12 000	
265	Travaux d'interprétariat				
2 6 5 0	Travaux d'interprétariat	85 000	25 000	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration. Les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes lors de la 38 ^e réunion ont été plus élevées qu'initialement prévu du fait du montant correspondant aux indemnités de déplacement. La facturation forfaitaire des services d'interprétariat comprend un facteur incertain, à savoir l'éventuel paiement d'une indemnité à laquelle les interprètes n'ont droit qu'en cas de mission impliquant un délai de route. L'application de ce principe dépend des circonstances et il est susceptible d'entraîner des variations considérables s'agissant des dépenses d'interprétariat.
	<i>Total de l'article 265</i>	85 000	25 000	60 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 26	108 000	16 000	92 000	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION				
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité				
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	0	25 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	0	25 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 27	25 000	0	25 000	
	Total du titre 2	5 495 600	-74 400	5 570 000	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE				
300	<i>Prestations de traduction externe</i>				
3 0 0 0	Prestations de traduction externe	12 500 000	375 700	12 124 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir: traduction de marques communautaires et de documents, révision et modification de traductions et la révision linguistique ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes). Cette variation résulte d'une nouvelle évaluation des besoins, calculés sur la base d'une révision des prévisions des clients.
	<i>Total de l'article 300</i>	12 500 000	375 700	12 124 300	
	TOTAL DU CHAPITRE 30	12 500 000	375 700	12 124 300	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
310	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	707 475	20 475	687 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les crédits ont été augmentés au moyen de deux virements: l'un destiné à couvrir les coûts induits par le système interinstitutionnel Euramis, non compris dans le budget initial, et l'autre destiné à couvrir les coûts de développement de DocFinder depuis 2010, non connus jusqu'en mai 2012.
	<i>Total de l'article 310</i>	707 475	20 475	687 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 31	707 475	20 475	687 000	
	Total du titre 3	13 207 475	396 175	12 811 300	
10	PROVISIONS				
100	CRÉDITS PROVISIONNELS				
1000	<i>Crédits provisionnels</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2012	Projet de budget rectificatif n°1/2012	Budget 2012	Commentaires
1 0 0 0	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	p.m.	0	p.m.	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Aucune provision n'est nécessaire dans la mesure où le crédit pour l'exercice courant est inscrit au poste 1134.
1 0 0 1	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
1 0 0 2	Réserve pour imprévus	p.m.	0	p.m.	
1 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	1 139 074	1 139 074	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant, qui correspond à l'excédent budgétaire estimé pour 2012, est injecté dans la réserve.
1 0 0 4	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
1 0 0 5	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	0	p.m.	Une réserve a été créée à compter de 2009 pour couvrir le litige, qui a été réglé en 2010. Aucun crédit n'est donc nécessaire.
1 0 0 6	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	
	<i>Total de l'article 1000</i>	1 139 074	1 139 074	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 100	1 139 074	1 139 074	p.m.	
	Total du titre 10	1 139 074	1 139 074	p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	44 834 249	782 849	44 051 400	

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonction et grades	Pourvus au 31.12.2010		Budget 2011		Budget 2012			
			Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif	
	Postes permanents	Agents temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0	1	0
AD 13	0	0	1	1	1	1	0	0
AD 12	5	5	6	5	7	5	8	5
AD 11	9	9	8	9	9	8	10	9
AD 10	9	5	10	4	9	6	8	5
AD 9	4	8	4	10	3	10	3	10
AD 8	2	6	2	9	3	9	3	9
AD 7	8	15	9	20	9	22	9	22
AD 6	1	23	3	19	4	16	4	16
AD 5	3	15	1	15	1	13	1	14
TOTAL AD	42	87	45	93	47	91	47	91
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	1	0	1
AST 8	4	0	5	0	5	0	5	0
AST 7	3	3	1	4	2	3	2	3
AST 6	3	4	4	4	3	2	3	2
AST 5	1	6	0	5	1	6	1	6
AST 4	3	11	4	17	5	16	5	13
AST 3	5	18	4	21	2	21	2	21
AST 2	0	7	0	11	0	10	0	7
AST 1	0	17	0	6	0	0	0	6
TOTAL AST	19	67	18	69	18	59	18	59
TOTAL	61	154	63	162	65	150	65	150
TOTAL PERSONNEL	215		225		215		215	